

Rapport sur les sessions du CNU 25 pour l'année 2019

1 Le Bureau de la section 25

- Président, Philippe BRIET, Université de Toulon
- 1er vice-président, David HERNANDEZ, Université Paris-Diderot
- Assesseur, Caroline GRUSON, Université de Lorraine
- 2^{ème} vice-président, Olivier RUATTA, Université de Limoges
- Assesseur, Gioia VAGO, Université de Dijon
- Assesseur, Constantin VERNICOS, Université de Montpellier

La section arrive au terme de sa mandature (2016-2019). De nouvelles élections ont eu lieu, la nouvelle section devrait être mise en place fin novembre 2019. Toutefois la section regrette qu'au niveau des Universités, les élections CNU ont été organisées de manière disparate, les collègues devant souvent récupérer le matériel de vote auprès des DRH dont les messages à cet effet n'étaient toujours pas suffisamment clairs. Par ailleurs les professions de foi des différentes listes n'étaient pas fournies et peu d'information était donnée pour les récupérer.

2 Le suivi de carrière (SDC)

Pour rappel, en 2016 la plupart des sections dont la 25 n'avaient pas mis en place le SDC du à un certain cafouillage au sein du ministère, puis en 2017 et 2018, la Section 25 et la Section 26, après consultation de l'ensemble de leurs membres (titulaires et suppléants) avaient adopté la position suivante : *les sections CNU 25 et 26 ne feront pas le SDC tant que ses objectifs ne seront pas précisés et que des garanties suffisantes, sur la non utilisation pour la modulation de service notamment, ne seront pas données.*

Pour l'année 2019, les Bureaux des Sections 25 et 26 ont décidé de reconduire la même position que celle adoptée par les deux sections en 2017 et 2018. Toutefois il avait été précisé que cette position pouvait être reconsidérée à la demande des Collègues. N'ayant eu aucun retour dans ce sens, les sections 25 et 26 n'ont pas organisé de session SDC .

3 Les Qualifications

Pour cette année 2019, comme en 2018, la campagne de qualification était entièrement dématérialisée. Un certain nombre de dysfonctionnements au niveau de l'application GALAXIE ont encore eu lieu. Ce qui a malheureusement conduit à des irrecevabilités pour des candidats ayant des dossiers scientifiques d'un excellent niveau mathématique.

L'introduction de la dématérialisation par la DGRH en 2018 est un changement notable de la procédure de qualification. En particulier la DGRH s'est montrée intransigeante sur le respect du format des pièces dites obligatoires. Ce qui a posé de nombreux problèmes aux candidats et à la section. Malgré nos nombreuses interventions, la situation n'a pas beaucoup évolué en 2019.

Les critères de qualification utilisés par la section sont ceux discutés en 2016, cf. rapport d'activité 2016 <http://cnu25.emath.fr/comptes-rendus/rapport-2016-7.pdf>. Ils sont hérités en grande partie du précédent CNU.

3.1 Qualifications aux fonctions de Maître de conférences

Il y avait 291 candidats à la qualification aux fonctions de MCF, dont 62 femmes (21,3%). Parmi les 287 dossiers examinés, 20 n'ont pas été qualifiés et 19 dossiers ont été déclarés hors section. Le taux de réussite pour de 2019 est de l'ordre de 87%.

3.2 Qualification aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats à la qualification aux fonctions de Professeur était de 90, dont 5 candidates (5,6%). Nous avons examiné 83 dossiers. Parmi eux, 2 dossiers ont été jugés hors section et 2 candidats n'ont pas été qualifiés. Ce qui donne un taux de réussite de l'ordre de 95%.

Nous rappelons que le taux de réussite à la qualification Professeur était de de l'ordre de 90% en 2016, 93% en 2017 et 88% en 2018. La plus part des échecs sont dus à des dossiers hors sections, le taux de dossiers jugés insuffisants pour la qualification est assez faible, il se situe entre 1 % et 4 %.

3.3 Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)

A partir de 2018, l'attribution des CRCT est couplée avec la session qualification. Cette année nous devons attribués 7 semestres pour 66 demandes. Le nombre de semestre dont dispose la section reste faible étant donné le nombre de demandes. Dans ces conditions il a été très difficile pour la section de mettre en place une véritable politique d'attribution. Cependant une priorité a été accordée aux demandes de CRCT qui font suite à un retour de maternité, congé pour adoption, congé parental, longue maladie ... La section demande qu'un contingent de CRCT soit systématiquement destiné à ces collègues sans imputer le nombre de CRCT accordé par le CNU et par les Universités (motion votée à l'unanimité en session plénière, en février 2017).

Les candidats suivants ont obtenu un CRCT de 6 mois : Vladimir Fock (PR), Dietrich Hafner (PR), François Bruneau (MCF), Loren Coquille (MCF), Nguyen Viet Dang (MCF), Helene Eynard-Bontemps (MCF), Olivier Legal (MCF).

4 Promotions

Un des points important concernant la carrière des MCF est la création d'un échelon terminal dans la carrière des MCF Hors Classe (Bulletin Officiel **12** du 22 Mars 2018). Toutefois la section regrette que ce passage soit contingenté et non automatique, contrairement au cas des Professeurs Agrégés du secondaire et les Professeurs des Universités de 2^eème classe. En 2018, la section avait voté une motion dans ce sens (c.f. rapport 2018 de la Section 25).

Concernant la carrière des PR, un des points noirs est le passage PR2C/PRC1 qui reste très faible, de l'ordre d'une promotion pour environ 10 candidatures. Cela engendre un sentiment de frustration chez beaucoup de nos collègues dont le dossier montre une activité soutenue depuis de nombreuses années. D'autant que les politiques des Universités sur les promotions locales des E.C. ne sont pas souvent favorables à notre discipline.

Durant la mandature les critères d'attribution des promotions ont dû être revus en particulier lors de l'attribution de l'échelon exceptionnel aux MCF-HC. Dans ce cas, outre les critères habituels et le cadre défini par l'article 16 n^o 2017-854, nous avons pris en compte l'ancienneté des candidats dans l'échelon et de leur situation vis-à-vis de la retraite. Comme toujours, la section a également été vigilante sur les questions de parité.

4.1 Avancement à l'échelon exceptionnel pour la hors classe du corps des des Maîtres de Conférences

Nous disposions de 22 avancements à l'échelon B, pour 42 candidats dont 14 femmes (33%). Les candidats suivants, dont 9 (41%) femmes, ont été proposés à la promotion :

MCF HC 7e : Benoist Hulin Dominique, Benyounes Michèle, Berger Clemens, Bou-laras Driss, Coquio Agnès, Douai Antoine, Fieux Étienne, Carotta Odile, Klughertz Martine, Kostov Vladimir, Lestum Bernard, Michel Vincent, Mossé Brigitte, Paoli Jean-Martin, Porzio Anna, Ramond Thierry, Saby Nicolas, Salem Eliane, Slupinski Marcus, Soret Marc, Toubiana Éric, Varagnolo Michela.

4.2 Promotion à la Hors Classe des Maîtres de conférences

Le nombre de candidats était de 70 , dont 12 femmes (17%) ; 18 candidats ont été proposés à la promotion, dont 2 candidates (11%).

Liste des candidats retenus :

MCF HC : Bailleul Ismael, Balacheff Florent, Bauval Anne, Bedaride Nicolas, Bihan Frederic, Brandolese Lorenzo, Brunat Olivier, Calmes Baptiste, Edo Éric, Jean dit Teyssier Loïc, Keller Julien, Lemeur Patrick, Malbos Philippe, Maubon Julien, Meilhan Jean Baptiste, Popovici Dan, Vespa Christine, Wiest Bertold.

4.3 Promotion à la Première Classe des Professeurs

Le nombre de candidats était de 64, dont 3 femmes (5%) ; 10 candidats ont été proposés à la Première Classe des Professeurs, dont 1 candidate (10%). Comme nous l'avons déjà signalé le nombre de passages PR2C vers PRC1 est très faible, ce qui crée des situations anormales de collègues qui se retrouvent bloqués au passage PRC1.

Liste des candidats retenus :

Pr1 : Amerik Ekatarina, Barbaroux Jean-Marie, Charles François, Duquesne Sylvain, Dimitrov Mladen, Franz Uwe, Hauswirth Laurent, Pajitnov Andrei, Pravda-starov Karel, Riche Simon.

4.4 Promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des Profes-seurs

Le nombre de candidats était de 41, dont 1 femme (2%) ; 10 candidats ont été proposés à la promotion, dont aucune femme.

Liste des candidats retenus :

PrEx1 : Bayart Frédéric, Bichon Julien, Dumistrecu Sorin, Gerard-Varet David, Herzlich Marc, Ma Xionan, Saralegui Martin, Sécherre Vincent, Thieullen Philippe, Zimmermann Alexander.

4.5 Promotion au deuxième échelon de la classe exceptionnelle des Pro-fesseurs

Le nombre de candidats était de 41, dont aucune femme ; 7 candidats ont été retenus.

Liste des candidats retenus :

PrEx2 : Bruguières Alain, Carron Gilles, Helein Frédéric, Hindry Marc, Keller Bernhard, Movahhedi Abbas, Rugh Hans.

5 Session PEDR

Cette session reste la plus difficile, étant donné les arbitrages imposés par les quotas ministériels. Les dossiers sont en général d'un niveau scientifique élevé, mais seulement la moitié d'entre eux obtiennent une note finale A ou B. Ceci conduit à de nombreuses interrogations bien compréhensibles chez nos collègues, dont certains se portent candidats depuis de nombreuses années sans succès. Cela se traduit chez eux par une forme découragement qui peut les amener à arrêter de déposer leur candidature à la PEDR.

Nous rappelons que chaque année le ministère détermine le nombre de notes A et B par rapport au nombre de candidats réels à la PEDR et non pas par rapport au nombre de candidats potentiels. Dès lors on comprend l'effet dévastateur de la baisse du nombre de candidatures. La section avait demandé de changer ce mode de calcul mais sans succès.

En 2019, dans le but d'encourager les collègues à continuer à se porter candidats, et au regard de ce que pratique la Section 26, nous avons décidé à l'unanimité d'examiner à part les dossiers des collègues dont c'était la troisième candidature consécutive.

La section a continué à se baser sur les critères qu'elle avait déjà utilisés les années précédentes (cf. rapport d'activité 2016 <http://cnu25.emath.fr/comptes-rendus/rapport-2016-7.pdf>).

Étant donné ces conditions imposées, être classé C, aussi bien pour les MCF que pour les PR, ne doit pas être considéré comme une mauvaise appréciation du dossier par la section, mais comme le résultat de choix difficiles et fortement contraints. Cela ne doit en aucun cas décourager les futures candidatures à la PEDR.

Nous rappelons enfin que les sections du CNU ne donnent qu'une évaluation des dossiers, l'attribution des primes est de la responsabilité des établissements. Les sections n'ont toujours pas de retour de la part Universités sur les attributions finales.

Cette année nous avons 109 candidats PR dont 6 femmes et 111 candidats MCF dont 11 femmes. La section se félicite de l'augmentation du nombre candidats PR. Cela a donné 22 notes finales A, 33 notes finales B pour le corps des PR, et 22 notes finales A et 33 notes finales B pour le corps des MCF.

Années antérieures :

- 2018 : 88 candidatures PR et 117 candidatures MCF ;
- 2017 : 102 candidatures PR 133 candidatures MCF ;
- 2016 : 107 candidatures PR et 111 candidatures MCF ;
- 2015 : 86 candidatures PR et 88 candidatures MCF.

6 Motions

Lors de la session du 31 janvier 2019, la motion suivante s'opposant à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants non-européens a été adoptée.

Le CNU 25 s'oppose fermement à la décision du gouvernement d'augmenter les frais d'inscription à l'université des étudiants non européens. Cette mesure implique une sélection sur des critères financiers à l'entrée des différents cycles de formation en Mathématiques, elle introduit des inégalités entre des étudiants étrangers et elle se traduira nécessairement par une baisse des inscriptions (en particulier dans les Masters et les Doctorats) des étudiants venant des régions les plus pauvres. Le CNU 25 demande au gouvernement de revenir sur cette décision discriminatoire, qui diminue notre ouverture à l'international, en freinant brutalement le développement de relations scientifiques fragiles avec les pays non-européens.

Le Bureau de la Section